



Les cachotteries de Copenhague

Par [Michel-François Clerin](#)

Thème: [Environnement](#)

Mondialisation.ca, 20 décembre 2009

[CFO-news Quotidien Finances et Gestion](#) 20 décembre 2009

Est-il exact que les intérêts qui promeuvent les thèses du réchauffement climatique et financent ceux qui les exposent sont ceux-là mêmes qui défendent depuis plus de 30 ans la dérégulation et les privatisations financières ?

Prenons le cas d'Al Gore, dont le film « Une vérité qui dérange » peut être considéré comme le catalyseur de la peur et du pessimisme pour les générations futures du réchauffement climatique. Savez vous que sa famille a possédé la plus grande mine de zinc américaine au Tennessee, et notoirement connu comme un des sites les plus polluants des USA. Al Gore est aussi l'agent intéressé des spéculateurs financiers de la City. Il est le porte parole qui permet de faire le lien entre le Premier ministre Gordon Brown, l'ancien Premier ministre Tony Blair et le milliardaire ex-patron d'E-Bay, Jeff Skoll. Les principales sources de financement du documentaire « Une vérité qui dérange » sont Mr Skoll en personne ainsi que le Hedge Fund « Generation Investment Management » géré par Mr. David Bloom, ex-directeur de Goldman Sachs. Al Gore est, de plus, un associé de Zac Goldsmith, le fils du célèbre Jimmy Goldschmit.

Mais quel est le coeur du système ?

Il s'agit du système de création de droits à émettre du CO2 échangés sur des marchés. Ce marché n'est en fait rien d'autre qu'un nouveau marché relativement opaque. C'est Gordon Brown, alors chancelier de l'Echiquier, qui a promu un système permettant la négociation de 100 milliards de droits à l'émission de CO2 à travers toute l'économie. La City s'est assurée une position dominante en contrôlant le « Emission Trading Scheme » (Organisation Européenne des droits échangeables) par lequel passe plus de 60 % du volume de CO2 échangé dans le monde dont 80 % de sa valeur.

Toutefois, en raison de la crise et du surplus de droits émis, la valeur de ces droits n'a-t-elle pas chuté ?

Effectivement, cela est correct mais à la suite du COP15, on s'attend à une baisse du nombre de droits émis, donc à une forte hausse du marché par tarissement de l'offre. Dans une ambiance agitée de réchauffement climatique entretenue de toutes parts par les mêmes banques d'affaires, grandement responsables de la crise financière, comme Goldman Sachs et Morgan Stanley, celles-ci se sont positionnées en tant que « Market Makers », dans la prévision d'immenses profits. D'après le Daily Telegraph, Al Gore serait le premier milliardaire du carbone.

De quelle manière cela s'opère-t-il ?

L'International Continental Exchange (ICE) créé en 2000 par des banquiers internationaux autour de Goldman Sachs et de compagnies pétrolières comme Shell et BP dominent les marchés à terme du gaz et du pétrole. ICE a acheté l'International Petroleum Exchange (IPE) de Londres qui est un marché opaque et pratiquement dérégulé sans qu'aucun registre sur les échanges ne soit tenu. Bien que le siège d'ICE soit à Atlanta, la société opère à partir de Londres sous la forme d'un centre financier offshore. ICE contrôle de fait le Chicago Climate Exchange (CCX) et sa filiale londonienne, le London Climate Exchange (LCX). Un des associés et fondateurs de l'ICE, Mr. Richard Sandor est l'inventeur des produits dérivés et des droits d'émissions échangeables sur le CO2. Goldman Sachs est de son côté le plus gros actionnaire de CCX et le numéro deux de ICE. Or c'est Goldman Sachs qui a lancé Al Gore dans le business des Hedge Funds lorsqu'en 2003, Mr. David Bloom, ancien CEO de Goldman Sachs Assets Management a constitué « General Investment Management » avec Al Gore et deux anciens associés de GS. En Europe, Mr. Yann Arthus-Bertrand est un protégé de la famille Pinault et Nicolas Hulot est sponsorisé par Bouygues et TF1 mais ils font petit jeu comparé à l'ensemble du dispositif de la mondialisation financière des droits d'émission.

Y a-t-il une sorte de conspiration et d'apartheid technologique lancé contre les pays pauvres ?

Mr. Lawrence Summers, principal conseiller économique du Président Barack Obama, fut le fossoyeur de toutes les réglementations financières aux USA (en particulier de la loi Glass Steagall). Il est actuellement ami et protecteur des comportementalistes américains et défenseur des droits d'émission de CO2. Mr Summers a été en faveur de l'envoi des déchets des pays développés dans les pays du tiers monde, sous prétexte que ceux-ci étaient moins pollués. Le groupement intergouvernemental d'experts sur le réchauffement climatique (GIEC) qui a partagé le Prix Nobel avec Mr. Al Gore a été constitué en novembre 1988. Au mois de novembre 2009, une fuite d'emails dans un des centres de recherches en Angleterre a créé une sorte de « Climategate » qui n'a toutefois pas été capable de bloquer ou de minimiser le Copenhague COP15 et les conclusions du GIEC. Le GIEC étouffe le débat scientifique (non tranché par l'Académie des Sciences en France) et refuse la critique. Ce qui est pour le moins anti-scientifique. Le coefficient de corrélation entre températures et CO2 sur 1998-2007 est de 0,02 soit le constat avéré d'aucune corrélation statistique. Le célèbre écologiste Maurice Strong est directeur du Climate Exchange de Chicago (CCX) et le patron du GIEC, Mr. Rajendra Pachauri figure au comité consultatif : cela ne constitue-t-il pas un conflit d'intérêt ? Par ailleurs, la mise en place d'une taxe carbone signifie qu'un protectionnisme empêchera les pays pauvres, notamment l'Afrique d'échanger avec les pays riches, ce qui étouffera leur développement.

On peut douter que le système de compensation de Copenhague puisse compenser quand on connaît déjà l'échec de l'aide internationale depuis trois générations dû à l'inefficacité et la corruption. Les milliards qui seront dépensés pour la lutte contre le réchauffement ne seront malheureusement pas utilisés contre la famine, la pollution des eaux et les ressources aquifères, c'est-à-dire autant de problèmes vitaux pour les pays en développement.

http://www.cfo-news.com/Les-cachotteries-de-Copenhague_a12834.html

Michel-François Clerin, économiste, Université de Chicago.

Articles Par : [Michel-François Clerin](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca